Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901177-20251216-DCM20251205-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Date de réunion : 16/12/2025
Date de convocation : 09/12/2025

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 25
- conseillers votants : 28
- pouvoirs : 3

Votes : Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARÉ, Cécile LE ROUX, Henri LÉLIAS, Christelle HÉLIÈS, Gwendal LE COQ, Sabrina OULHEN, François-Guillaume LE GALL, Adeline CORNEC, Philippe MONOT, Denis MERCELLE, Jean-Michel LANNUZEL, Jean-Yves GOURIOU, Laurence CORRE, Pascal SIMIER, Sandrine LAVIGNE, Sandrine GAC, Liliane OGOR, Fabienne LANDURÉ, Charline NICOVIOTIS, Dominique MIGNON, Nadine KASSIS, Laurence GUIARD-RENAULT, Pascal HERVIO, Christelle MARTIN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Alain FLOUR, pouvoir à Jean-François TREGUER
Caroline PRIGENT-LÉON, pouvoir à Charline NICOVIOTIS
David NORMAND, pouvoir à Gwendal LE COQ

Absente : Camille GUIAVARCH

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

DCM N°2025-12-05

OBJET

AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DÉPENSES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut autoriser l'autorité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation permet à la commune d'honorer ses engagements financiers jusqu'au vote du budget primitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal 2025, selon l'annexe jointe précisant le montant et l'affectation estimatifs des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget Principal 2025, selon l'annexe ci-après, précisant le montant et l'affectation estimatifs des crédits.

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)

Acte rendu exécutoire, compte tenu :
du dépôt en sous-préfecture effectué le : 23/12/2025
et de la publication effectuée le : 23/12/2025